



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 7 février 2019

- **Contrat Education Jeunesse : un outil majeur de la politique familiale ;**
- **Communication du Maire : Grand Débat ;**
- **Communication Du Maire : Point d'étape sur la mise à jour du Schéma directeur d'assainissement des communes de Rambouillet, Vieille Église et Gazeran ;**
- **Communication du Maire : nomination d'un conseiller de quartier**
- **Communication recensement**

Contact

Victor Dubrulle : 06 99 92 56 02

Contrat Education Jeunesse : un outil majeur de la politique familiale

La ville poursuit son action en faveur de l'épanouissement des petits et de l'accompagnement des familles. Pour cela, la ville s'appuie sur un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectif et de cofinancement passé entre les collectivités et les Caisses d'Allocations Familiales. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans.

La ville a passé son premier contrat en 1989 qui a été renouvelé régulièrement. Le nouveau Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF des Yvelines couvre la période la période du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le CEJ est un outil indispensable à la politique petite enfance, enfance et jeunesse de la ville puisqu'il participe au financement de

- l'accueil collectif, familial et parental des 0/4 ans et des 4/6ans,
- des centres de loisirs pendant les vacances scolaires et pendant les temps périscolaires.

Le CEJ s'inscrit dans la volonté de la ville de répondre aux besoins des plus jeunes tout en accompagnant les familles. Le soutien dans le développement de structures petite enfance et enfance est essentiel car il:

- permet aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle,
- favorise le développement de l'offre d'accueil par :
 - un soutien ciblé sur les territoires au regard des besoins repérés,
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- contribue à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le CEJ a permis lors de ces dernières années de développer de nombreuses structures à Rambouillet telles que :

- Crèche les Lutins,
- Crèche Les Fontaines,
- Halte-garderie Ribambelle devenue depuis multi-accueil
- Micro-crèche la Petite Ronde (pour l'année 2014),
- Les 26 places réservées par marché public à la crèche Lulu Pistache,
- Halte-garderie associative Bout'chou,
- Centre de loisirs maternel « La maison des enfants »,
- Centre de loisirs élémentaire « Le château d'eau » avec prise en compte de l'augmentation des effectifs lors de la reconstruction,
- Accueils en périscolaire élémentaires avec le développement des Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (CLAE) et l'augmentation des capacités d'accueil.
- Séjours- camps adolescents,
- Séjours et camps pour les 6/12 ans,

Ainsi que le poste de coordination Enfance et le poste de coordination Jeunesse (traitements et charges pris intégralement en compte).

Pour le nouveau contrat allant de 2018 à 2021 et au-delà de la poursuite de cet accompagnement il est prévu de prendre en charge en actions nouvelles :

- La création et la gestion du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) Place de l'Europe, avec pour mission l'accompagnement de la parentalité pour les familles
- Et l'augmentation des effectifs et l'amélioration qualitative donnée à l'accueil du C.L.A.E. Clairbois par la construction envisagée.

Ce dispositif permettra à la commune de percevoir, au-delà des subventions de fonctionnement versées pour chaque structure, d'obtenir les financements assurés pour les montants suivants :

- 2018 : 788.766.32 €
- 2019 : 800 014.27 €
- 2020 : 803 006.70 €
- 2021 : 802 813.36 €

Pour l'année 2017 il était de 671 213,65 €

La petite enfance et l'enfance en chiffres

- ✓ Le secteur petite enfance regroupe près de 90 professionnels au service des 0 à 3 ans
- ✓ Rambouillet compte 249 places en crèches collective, familiale et halte garderie, intercommunale. 50 places en crèche intercommunale sont ouvertes aux familles Rambolitaine au sein des autres communes de Rambouillet Territoires
- ✓ Outre les Assistantes maternelles employées par la ville, 114 Assistantes maternelles libérales directement salariées par les parents et disposant d'un agrément du Conseil Départemental sont en activité à Rambouillet.
- ✓ La Halte Garderie Parentale peut accueillir également 54 enfants (capacité d'accueil par jour : 20 enfants).
- ✓ Petite enfance : Rambouillet est bien positionnée en termes d'offres, notre liste d'attente a baissée de 11% entre 2015 et 2017 (chiffres caf). Nous offrons ainsi une solution d'accueil à 55% des demandes (43% au niveau national) ;
- ✓ Taux d'occupation des crèches supérieur au taux recommandé par la CAF de 70% (Ribambelle 72%, Lutin 74% ; Fontaine 83%) ;
- ✓ Le prix de revient d'une heure d'accueil est de 8,02 euros, il est au niveau national de 9,23 euros ;
- ✓ Répartition du coût d'un accueil : famille 2.02 euros, CAF, 2,91, ville 3,09 euros par heure d'accueil.

**En 2018, le nombre de familles
inscrites aux accueils du DEJ**

	Familles
Ateliers de quartier	261
ALSH Château d'eau mercredis	426
ALSH Prairie mercredis	349
Clae Elémentaire soirs	515
Clae Maternels soirs	398
ALSH Château d'eau vacances	350
ALSH Prairie vacances	250
Séjours	145

Ecoles 2018

Ecoles maternelles 2018	879
Ecoles élémentaires 2018	1388
	2267

Communication du Maire

Grand Débat

Face aux attentes de nos concitoyens qui se sont exprimées notamment à travers la crise des Gilets Jaunes, Le Président de la République a organisé un « grand débat ».

J'ai fait part de ma surprise sur le fait que l'Etat et les parlementaires des Yvelines aient demandé aux Maires d'organiser le débat. Après une pression financière inédite, une absence d'écoute des élus locaux, voilà qu'on se rend compte, forcés par les événements, que les élus locaux sont au cœur de la démocratie. Après la campagne de la majorité « Balance ton Maire » voilà que l'on souhaite s'appuyer sur nous comme on le fait avec une béquille.

Je ne crois donc pas à la stratégie qui consiste à faire des Maires le fusible qui va protéger un Etat en surchauffe.

J'ai également rappelé que Le débat devait être cadré, organisé de manière précise et homogène sur le terrain par l'Etat ou une commission indépendante pour qu'il soit efficace.

Le fait de demander leur avis aux Français, si la démarche est sincère demeure néanmoins une bonne chose.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé qu'un cahier de doléance qui sera transmis le 15 mars prochain à la Préfecture des Yvelines soit ouvert.

J'ajoute que la ville de Rambouillet avait anticipé ce besoin de « participation citoyenne », je vous rappelle la large participation des rambolitains via la plateforme « Mon Avis Citoyen » dont le retour a été fait lors de 4 réunions publiques.

Cette démarche de participation citoyenne est ancienne à Rambouillet, elle s'inscrivait déjà dans la mise en place des conseils de quartier que vous faites vivre au quotidien.

Bilan d'activités des conseillers de quartier

Année 2014 – 2019

Permanences de quartier :

26 permanences de quartier ont eu lieu dans les quatre quartiers de la ville :

- au Bon Vieux Temps pour le quartier n° 1,
- salle de quartier à Grenonvilliers et Groussay pour le quartier n° 2,
- salle Saint Hubert pour le quartier n° 3 et bientôt au Nickel
- au PIM La Clairière pour le quartier n° 4.

Réunions plénières :

14 réunions plénières durant lesquelles divers points ont été abordés :

- Services techniques,
- Point sur la sécurité,
- Préparation budgétaire
- Urbanisme, programme travaux neufs,
- Intercommunalité,
- Information sur les finances locales,
- Point général de rentrée (Services techniques, Urbanisme, service scolaire...)
- Divers (Opération « Embellir ma ville », stationnement, gare...)
- ...

Diverses réunions organisées :

- conseillers du quartier n° 2 pour les travaux du quartier Beausoleil
- réunion sur la sécurité

Réunions publiques :

- 4 réunions publiques organisées en 2015, avec plus de 100 fiches de suggestions reçues et traitées.
- 4 réunions publiques organisées en 2018 « Mon avis citoyen ».

Visites avec les conseillers de quartier :

- Pôle de spectacle
- Station d'épuration

- Fête des voisins suivie tous les ans par les conseillers de quartier et les élus
- 2 repas organisés en 2016 et 2017 pour un moment convivial entre le maire, les élus et les conseillers de quartier

Communication

Du Maire

Point d'étape sur la mise à jour du Schéma directeur d'assainissement des communes de Rambouillet, Vieille Église et Gazeran

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et le traitement. Il vise ainsi à protéger les milieux aquatiques et préserver les usages par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée. Il vise également à optimiser les coûts d'exploitation. Il s'appuie sur une étude de diagnostic dont les objectifs sont régis notamment par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement collectif.

La ville de Rambouillet avec les communes de Gazeran et Vieille église dont les réseaux sont communs, disposait d'un SDA établi en 2006 qu'il convenait, conformément à la loi de mettre à jour afin d'anticiper les travaux à réaliser dans une démarche de développement durable.

L'actualisation du SDA est portée par Rambouillet via une convention (intégrant une répartition financière selon une clé de répartition objective au nombre d'habitants) pour permettre une action commune et lisible auprès des services de l'Etat (DDT notamment) et des organismes financeurs des actions et travaux pour les 3 Communes.

L'étude de mise à jour du Schéma directeur d'assainissement a été initiée en 2016 et est menée en trois parties :

- Première étape : réalisation d'un diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement afin de faire un état structurel du réseau et d'avoir une vision des flux par temps sec ou par temps de pluie ;
- Deuxième étape : réalisation d'un programme pluriannuel de mise aux normes du réseau de collecte d'aménagements en lien avec le programme de la future station d'épuration gérée par le SIRR ;
- Troisième étape : Réalisation d'un Schéma Directeur de lutte contre les inondations

L'actualisation du Schéma Directeur d'assainissement coordonne des études très techniques qui s'inscrivent dans un temps long. Bien qu'en cours de finalisation, des réalisations actions sont en cours (Travaux Egouts Muller,

gestion des étangs en amont de Rambouillet) ont été anticipées notamment en ce qui concerne le volet de lutte contre les inondations.

Pour accompagner les trois communes dans cette démarche, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée fin 2015 à l'entreprise ICAPE afin d'aider Rambouillet dans la constitution de pièces de marchés visant à actualiser le schéma directeur d'assainissement datant de 2006. Un cabinet de maîtrise d'œuvre, la société Artelia a également été retenue à la suite.

Un comité de pilotage a été constitué autour :

- Des communes de Rambouillet, Vieille Église et Gazeran ;
- Du SIRR ;
- De la DDT ;
- Du sous Préfet de Rambouillet ;
- De l'Agence de l'eau Seine Normandie,
- Du Syndicat des trois rivières ;
- Du Centre du Monument National ;
- De l'ONF
-

Chiffres clés pour les 3 communes :

- 35 230 habitants (avec projection à 2040),
- 30km² de bassin versant naturel,
- 49 km² de bassin versant urbain,
- 165km de réseaux d'assainissement.

Objectifs de l'étude :

Ø Disposer d'une vision globale et cohérente du système de collecte et de traitement afin de répondre aux normes de rejets imposées par l'État français et la communauté européenne;

Ø Diminuer les apports d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées

Ø Disposer d'une vision globale et cohérente de la maîtrise des ruissellements des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire (zones urbanisées et non urbanisées).

Première étape : déroulement du diagnostic d'actualisation du SDA sur les Communes de Vieille Église, Rambouillet et Gazeran :

Phase 1 :

- études des données et connaissances des sites (recherche des informations auprès de tous les acteurs du territoire : les villes, les services de l'état – Zone Natura 2000..., les entreprises exploitant les services d'assainissement pour le compte des communes...);
- recueil des données, analyse et visite de terrain (analyse des données de curage, inspection télévisée des réseaux d'assainissement, des consommations d'eau potable, recensement des activités industrielles, des conformité des branchements particuliers, définition des bassins et sous-bassins versant concernant les réseaux eaux usées et eaux pluviales, études des projets d'urbanisation, travaux sur réseaux et prévisions de travaux, levé topographique ...);

Phase 2 :

- campagne de mesures et diagnostic des réseaux (recherche des eaux claires parasites et météoriques, recherche d'apports de flux polluants vers le milieu naturel, suivi pluviométrique, piézométrique, mesures des débits transitant dans les réseaux par temps secs et temps de pluie, modélisation du fonctionnement des réseaux selon un modèle de pluie proposé par le BE et soumis à l'avis des services de l'Etat...)

Phase 3 :

- inspections complémentaires (inspections nocturne, inspection télévisée de collecteurs non visitables, tests à la fumée, au colorant sur réseau, enquêtes domiciliaires – contrôle de conformité, si besoin adaptation du modèle défini en fin de phase 2

Phase 4 :

- synthèse et proposition de programmation pluriannuelle – schéma directeur assainissement (bilan de fonctionnement des réseaux d'assainissement, proposition de scénarii, proposition du programme pluriannuel de travaux,
- L'élaboration du dossier de zonage et le dossier d'enquête publique restent à réaliser ;

Deuxième étape : réalisation d'un programme pluriannuel d'aménagements en lien avec le programme de reconstruction de la station d'épuration gérée par le SIRR

Un plan pluriannuel d'investissements sera soumis à enquête publique qui propose de réaliser la réhabilitation de réseaux, la mise en séparatif et la création d'un bassin de stockage des eaux unitaires de 6000m³ (afin de prendre une marge de protection supplémentaire).

Ce scénario a été privilégié par le comité de pilotage qui réuni l'ensemble des acteurs concernés (Communes de Rambouillet de Vieille Église et de Gazeran, services de l'....). Les travaux seraient à réaliser en 3 phases sur l'ensemble du réseau pour un montant global de 28 700 000 €HT sur une période de 10 ans. Le financement en cours d'étude serait constitué par les réserves financières provisionnées, par d'importantes subventions et par

un plan de financement pluriannuel. Le plan de financement permettrait de contenir le prix de l'eau dans notre commune.

Le Bureau d'études a priorisé les actions afin de permettre une amélioration du fonctionnement du réseau cohérente avec la mise en conformité de la station d'épuration. Trois périodes ont ainsi été définies, période 1 : de 2019 à 2021, période 2 : de 2022 à 2025 et période 3 : de 2026 à 2029.

Des montants de subventions ont également été projetés au regard du 11^{ème} programme de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Nature des travaux	Linéaire de réseaux concernés en m	Montants estimés en € HT
Réhabilitation de réseaux et ouvrages	19 968	14 600 000
Mise en séparatif	4 700	5 800 000
Création bassin stockage unitaire 6000m3		7 700 000
Travaux divers (déconnexion et inversion du sens d'écoulement des eaux de pluies du secteur de la Grange Colombe, déconnexion du réseau unitaire des eaux pluviales du QBS et adjonction dans le réseau strictement eaux pluviale...)	460	600 000

Priorité	Période de priorité	Linéaire de réseaux concernés	Montant arrondi en € HT	Montant subvention estimée en € HT	Reste à charge en € HT
1	2019 - 2021	5825	14 600 000	5 500 000	9 100 000
2	2022 – 2025	9761	13 000 000	4 100 000	8 900 000
3	2026 - 2029	9542	1 100 000	200 000	900 000
			28 700 000	9 800 000	18 900 000

Troisième étape : Réalisation d'un Schéma Directeur de lutte contre les inondations

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde sur le risque inondation en cours depuis début 2013 un volet important de ce schéma a été développé sur la gestion des eaux pluviales (d'où viennent-elles, où vont-elles et par quel chemin) sur le périmètre de Rambouillet et plus largement sur l'unité hydrographique à laquelle appartient Rambouillet et les cours d'eau environnants. A la lumière des

événements de ces dernières années, il est effectivement important de connaître au mieux ces flux et ces masses d'eau afin de se prémunir à l'avenir de tels événements. Les conclusions de ce schéma indiquent les actions à mettre en œuvre et permettent de se coordonner avec les acteurs du territoire.

Les préconisations du Schéma Directeur de lutte contre les inondations ont déjà commencées à être mises en œuvre :

- o Création de zones de stockage des eaux de ruissellement en forêt domaniale (mise à sec d'étangs coupe gorge et gruyer 99 000m³ + grenouillère 17 000m³) et en amont de la ville (domaine des chasses 8 900m³ et plaine des sables 35 000m³)
- o Renforcement de l'égout muller (passage d'un diamètre 600mm à 1200 mm) travaux déjà engagés pour un montant de 2 390 426,40€ TTC sur un tronçon rue de Groussay par une méthode de micro-tunnelier moins invasive que les méthodes classiques (ouverture de tranchées jusqu'à 6 m de profondeur) avec un financement de l'Etat d'1 million d'€. Ces travaux seront finalisés par ceux en amont et en aval de la zone actuelle de travaux après la constitution de dossiers administratifs très lourds et des délais d'instruction d'environ 1 an.

Deux périodes ont été définies pour un total d'investissement de 7 500 000 € HT, période 1 : 2019 – 2022 pour un montant de 5 600 000 € HT et période 2 : 2023 – 2027 pour un montant d'1 800 000 €HT. Les montants de subventions (en complément du million attribué par l'Etat) restent à définir par le BE.

Rappel de la procédure :

Lancement de la consultation européenne le 11 mai 2016

Notification de la mission 30 décembre 2016, pour une durée de 17 mois – 444 910€HT

Notification d'un avenant le 23 octobre 2017, + value de 49 500 € HT, afin de réaliser un levé topographique de la zone d'étude soit 37 km² par un survol aérien donnant des valeurs sur la zone tous les 50 cm.

Montant totale de la mission 494 410 €HT

Bilan d'activités des conseillers de quartier

Année 2014 – 2019

Permanences de quartier :

26 permanences de quartier ont eu lieu dans les quatre quartiers de la ville :

- au Bon Vieux Temps pour le quartier n° 1,
- salle de quartier à Grenonvilliers et Groussay pour le quartier n° 2,
- salle Saint Hubert pour le quartier n° 3 et bientôt au Nickel
- au PIM La Clairière pour le quartier n° 4.

Réunions plénières :

14 réunions plénières durant lesquelles divers points ont été abordés :

- Services techniques,
- Point sur la sécurité,
- Préparation budgétaire
- Urbanisme, programme travaux neufs,
- Intercommunalité,
- Information sur les finances locales,
- Point général de rentrée (Services techniques, Urbanisme, service scolaire...)
- Divers (Opération « Embellir ma ville », stationnement, gare...)
- ...

Diverses réunions organisées :

- conseillers du quartier n° 2 pour les travaux du quartier Beausoleil
- réunion sur la sécurité

Réunions publiques :

- 4 réunions publiques organisées en 2015, avec plus de 100 fiches de suggestions reçues et traitées.
- 4 réunions publiques organisées en 2018 « Mon avis citoyen ».

Visites avec les conseillers de quartier :

- Pôle de spectacle
- Station d'épuration

- Fête des voisins suivie tous les ans par les conseillers de quartier et les élus
- 2 repas organisés en 2016 et 2017 pour un moment convivial entre le maire, les élus et les conseillers de quartier

Communication recensement

L'Insee a donné les chiffres fixant la population légale des différentes communes et notamment de la ville de Rambouillet.

La population applicable à partir du **1^{er} janvier 2019** est la population légale 2016.

Les populations légales sont actualisées chaque année. Les enquêtes de recensement étant réparties sur 5 années, les chiffres 2016 sont comparables avec la population légale de 2011 et 2006.

Populations légales 2016 de la commune de Rambouillet :

Population municipale¹ : 26 202 habitants

Population comptée à part² : 579 habitants

Population totale : 26 781 habitants

Populations légales 2011 de la commune de Rambouillet :

Population municipale : 25 860

Population comptée à part : 813

Population totale : 26 673

Populations légales 2006 de la commune de Rambouillet :

Population municipale : 26 454

Population comptée à part : 793

Population totale : 26 454

¹ La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la **commune**, dans un **logement** ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. **Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes**

² La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre **commune** mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune

Les recensements INSEE font donc état d'une stabilité (légère hausse) de la population tout au long de la période 2006 à 2016.

L'évolution de la population se situe en deçà des prévisions de notre Plan Local d'Urbanisme qui prévoit une croissance mesurée de sa population à 0.75%. Nous tenons à cette croissance mesurée qui permet à notre ville, à la fois d'évoluer tout en préservant notre qualité de vie.

Une impression de croissance plus importante depuis la réalisation de plusieurs programmes (La Sablière, la Croisée des bois).

Ainsi, au regard des permis de construire déposés et du taux d'occupation des logements, il apparaît que les objectifs de notre PLU seront respectés. La construction de 1600 logements qui auront été créés entre 2012 et 2020 étant compensée par le phénomène de décohabitation et la baisse du taux d'occupation des logements.